



Baie
du-Febvre



La V'Oie de Baie-du-Febvre

Juillet-Août 2021



Bon été!

L'Hôtel de ville sera fermé du lundi
19 juillet au vendredi 30 juillet
2021. Au plaisir de vous revoir le
lundi 2 août!

à la bibliothèque

CARTE ACCÈS-MUSÉE !

On rappelle aux abonnés qu'ils peuvent se procurer la carte accès-musée à la bibliothèque. Cette carte donne accès gratuitement à toutes les institutions muséales participantes pour une famille (2 adultes, 3 enfants). Pour connaître la liste des musées participants, visitez la page Facebook du projet : *Famille tout inclus*.

CARTE ACCÈS - MUSÉE



FAMILLE
TOUT INCLUS

Si vous n'êtes pas inscrits à votre bibliothèque, il est toujours possible de le faire tout à fait gratuitement en visitant votre bibliothèque.

**Club
de lecture
d'été
TD
2021**

LE CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ T'ATTEND !

Cette année, la bibliothèque revient avec son club de lecture d'été pour les jeunes! En inscrivant votre enfant, vous faites d'une pierre deux coups : le club de lecture contribue à préserver les habiletés en lecture des jeunes pendant la saison estivale tout en leur permettant de s'amuser!

Le Club de lecture d'été TD offre aux jeunes de nombreuses activités à sa bibliothèque ou en ligne :

- Tenir un carnet de lecture;
- Lire des livres de la bibliothèque, ou en ligne;
- Participer à des quiz;
- Lire et publier des blagues;
- Participer à des ateliers et à des séances de lecture en ligne;
- Imprimer des pages à colorier;
- ... et bien plus!



Pour inscrire votre enfant, rendez-vous à votre bibliothèque ou communiquez avec nous par courriel ou par téléphone. Vous pourrez également l'inscrire au moment où il fréquentera le camp de jour. Il est aussi possible de s'inscrire en ligne au <https://www.clubdelecturetd.ca/>

FERMETURE POUR LA PÉRIODE DES VACANCES

Prenez note que la bibliothèque sera fermée du 18 juillet au 1^{er} août 2021.

En d'autres temps, la bibliothèque est ouverte aux journées suivantes :

- Lundi, de 13 h 30 à 16 h
- Mardi et mercredi, de 18 h 30 à 20 h
- Samedi, de 9 h 30 à 11 h

Juillet 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
27	28	29	30	1 Fête du Canada 	2	3 Marché de Baie-du-Febvre
4	5 Séance du conseil  Baie du-Febvre	6	7	8 	9 AGA Loisirs de Baie-du-Febvre	10 Marché de Baie-du-Febvre
11	12	13	14	15 	16	17 Marché de Baie-du-Febvre
18	19	20	21	22 COLLECTE DES ENCOMBRANTS 	23	24 Marché de Baie-du-Febvre
25	26	27	28	29 	30	31 Marché de Baie-du-Febvre

Août 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5 	6	7 Marché de Baie-du-Febvre
8	9 Séance du conseil  Baie du-Febvre	10	11	12 	13 Fin du camp de jour	14 Marché de Baie-du-Febvre
15	16	17	18	19 	20	21 Marché de Baie-du-Febvre
22	23	24	25	26 	27	28 Marché de Baie-du-Febvre
29	30	31	1	2	3	4

“

Des nouvelles de notre municipalité

”

SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les prochaines séances du conseil se tiendront les lundis 5 juillet et 9 août 2021 à l'Hôtel de ville à compter de 19h30.

LES PROCHAINES DATES DE COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES & DE LA RÉCUPÉRATION

Ordures ménagères: 1^{er}, 15 et 29 juillet 2021
(collecte du 1^{er} juillet aura lieu même si congé férié)

12 et 26 août 2021

Récupération : 8 et 22 juillet 2021

5 et 19 août 2021

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La prochaine date pour la collecte des encombrants aura lieu le jeudi 22 juillet 2021.

PERMIS DE BRÛLAGE ET FEU À CIEL OUVERT

Un permis de brûlage est requis pour toute personne désirant faire un feu à ciel ouvert. **Seulement les branches et les racines sont autorisées.** Vous devez **OBLIGATOIREMENT** obtenir l'autorisation de l'Officier municipal au 819-519-6422 ext. 1.

LA VOIE DE BAIE-DU-FEBVRE

Le bulletin municipal est publié mensuellement et distribué vers la fin du mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 15 de chaque mois. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPEG ou PNG)

Par courriel à : journalbaie@hotmail.com
819 519-6422, ext. 1

FERMETURE PÉRIODE DES VACANCES ESTIVALES

Pour la période des vacances estivales, l'Hôtel de Ville sera fermé du lundi 19 juillet jusqu'au vendredi 30 juillet 2021. Nous serons de retour lundi le 2 août 2021.

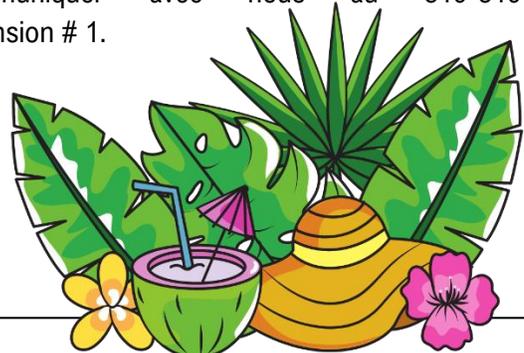
Pour une urgence concernant l'aqueduc ou la voirie, veuillez communiquer avec Martin Parent (cell. 450-783-3193) ou Pierre-Étienne St-Germain cell. (819-818-2089).

DÉVERSEMENT DANS LES ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX

Dernièrement, il y a eu un déversement de produits toxiques dans le système d'égouts sanitaires et pluviaux, ce qui a contaminé nos étangs et engendré des coûts de nettoyage assez onéreux. La facture pour le vacuum (pompage des drains) s'élève à 3 000\$ en plus de la mobilisation des employés et l'achat de pièces & accessoires. Le Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques suit de très près la performance de nos étangs afin d'appliquer la Loi en vigueur.

Il est strictement interdit de déverser tous produits toxiques et dangereux (huiles usées, dissolvants et autres) dans les grilles d'égouts et les drains privés. Cette situation peut mettre la vie des gens en danger, nécessiter une évacuation et engendrer des coûts excessifs pour ramener la situation à la normale.

Si vous connaissez le ou les responsables, veuillez communiquer avec nous au 819-519-6422 extension # 1.



Mise en page

Marie-Noëlle Lavertu

Agente d'animation et de soutien à la communauté

Impression

Municipalité de Baie-du-Febvre

au conseil MUNICIPAL

RAPPORT DU MAIRE

Tel que prévu à l'article 176.2.2 C.M. le rapport du Maire fût déposé à la séance du mois de juin 2021. Celui-ci fait rapport des faits saillants du rapport financier 2020.

AIDE FINANCIÈRE

Un montant de 800\$ a été octroyé à la Fabrique Assomption de la Vierge Marie afin de contribuer à l'entretien du cimetière.

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT

Pour une 2^e année consécutive, la Municipalité a embauché l'étudiant Shawn Lefebvre pour des travaux saisonniers. La Municipalité bénéficie d'une subvention provenant d'Emplois d'été Canada pour couvrir une partie des dépenses relatives au salaire.

RAFRAÎCHISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

Un brin de fraîcheur sera fait à l'Hôtel de ville! Nous procéderons à des travaux de peinture et de décoration dans l'aire commune.

MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

L'entreprise Lignco a été mandatée pour effectuer les travaux de marquage de la chaussée dans les chemins Pays-Brûlé, Grande-Plaine et Janelle.

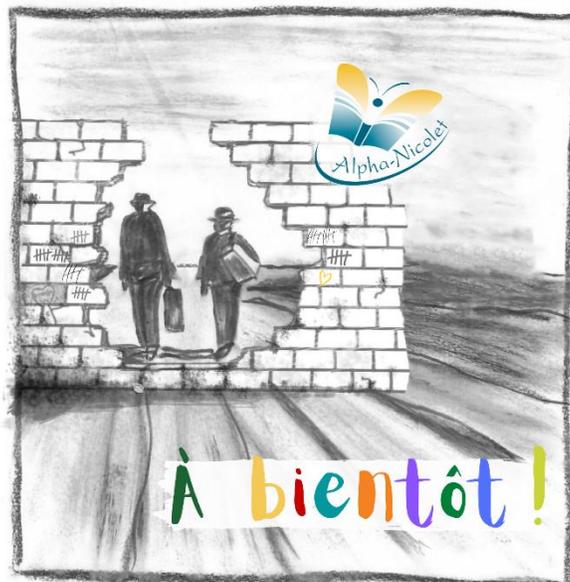
RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Le règlement de gestion contractuelle a été modifié afin d'y intégrer des mesures pour favoriser les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, conformément à l'article 124 de la loi.

PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

Une demande de subvention sera présentée au Programme des gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour la gestion de données, diffusion et planification des investissements des actifs.

SI LES MURS POUVAIENT PARLER...



819 293-5745 • 1 855 993-5745 (sans frais)

Alpha-Nicolet

Aide financière accordée par le MEES dans le cadre du PACTE

De retour pour une 2^e édition!

Le marché de Baie-du-Febvre

Loisirs de Baie-du-Febvre

Tous les samedis | Dès le 22 mai 2021
10 h à 14 h | Au Parc des Générations

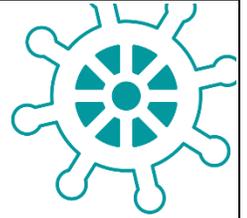
Venez encourager des producteurs et artisans locaux!

Vous souhaitez vendre vos produits au marché? Contactez **Bruno Thieblemont**, président du Comité des Loisirs de Baie-du-Febvre, au 418 559-5854.

Juillet-Août 2021.5



SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA SÉCURITÉ NAUTIQUE



Avec l'arrivée de la saison estivale, les policiers de la Sûreté du Québec rappellent les lois et règlements en vigueur aux plaisanciers, et ce, afin de prévenir les collisions avec blessés graves, voire mortelles. Voici quelques conseils de sécurité pour revenir à bon port en toute sécurité.

Naviguez en restant sobre

Quoiqu'il ne soit pas interdit au Québec de consommer de l'alcool à bord d'une embarcation, même s'il s'agit d'un bateau à moteur, les plaisanciers qui consomment de l'alcool augmentent considérablement les risques de décès ou de blessures en plus de s'exposer aux sanctions prévues par le Code criminel.

Pour leur sécurité, les plaisanciers sont donc invités à éviter toute consommation d'alcool à bord d'une embarcation puisque certains facteurs comme le soleil, le vent et les mouvements d'un bateau soumis aux effets des vagues peuvent intensifier les effets de l'alcool lorsqu'on est sur l'eau.

Naviguez à une vitesse sécuritaire

Il est primordial de naviguer à une vitesse sécuritaire pour éviter tout incident. Utilisez les facteurs ci-dessous pour déterminer la vitesse sécuritaire :

- La capacité de voir devant vous – la vitesse réduite est la seule vitesse sécuritaire dans les conditions de brouillard, de brume, de pluie et d'obscurité;
- Le vent, l'eau et les courants;
- La vitesse à laquelle votre embarcation peut changer de direction;
- Le nombre et les types de bâtiments exploités près de votre embarcation;
- La présence de risques à la navigation, comme les rochers et les souches.

Prenez conscience de votre environnement

En tout temps, les plaisanciers sont invités à être prévoyants, vigilants et attentifs lorsqu'ils naviguent sur l'eau. Voici quelques consignes de sécurité :

- Anticipez les manœuvres imprudentes des autres plaisanciers;
- Gardez une distance raisonnable avec les autres embarcations;
- Soyez attentif aux signaux sonores des autres plaisanciers;
- Manœuvrez adéquatement et rapidement lorsqu'une situation problématique survient.

Préparez vos sorties

- Avoir l'équipement obligatoire à bord de l'embarcation et en vérifier l'état avant le départ. Les plaisanciers sont dans l'obligation d'avoir un gilet de sauvetage à l'intérieur de tout type d'embarcation. Bien que le port du gilet de sauvetage ne soit pas obligatoire, il est fortement recommandé qu'il soit porté en tout temps. Il pourrait vous sauver la vie;
- Prévoir son itinéraire et consulter la météo avant de partir;
- Avoir avec soi une carte des plans d'eau au cas où la technologie ferait défaut;
- Informer quelqu'un du plan de route (itinéraire, détails sur l'embarcation et nombre de personnes à bord, heure de retour prévue, etc.);
- Apportez le nécessaire pour prévenir la déshydratation, les coups de chaleur et l'hypothermie ainsi qu'une trousse de premiers soins;
- Se méfier de l'immersion en eau froide;
- Respecter les autres plaisanciers et faire attention aux plus petits qui pourraient se trouver près de votre embarcation.

N'hésitez pas à télécharger le Guide de sécurité nautique pour plus d'informations. Nous vous souhaitons une belle saison estivale !



À tous nos membres, le conseil d'administration de votre FADOQ locale souhaite de merveilleuses vacances. La plupart d'entre vous, ayant reçu votre deuxième dose de vaccin, pourrez élargir vos activités familiales et sociales. Et si le beau temps collabore, pourquoi pas quelques petits voyages afin de bénéficier des bienfaits d'un nouvel environnement vivifiant! Profitez bien de votre été pour être en forme cet automne lors de la reprise de nos activités, on l'espère.

Claire Lefebvre, sec.



CAMPAGNE POUR NUMÉRO CIVIQUE VISIBLE

Vous pouvez nous aider!

Voici un article simple mais important de notre règlement incendie :

SECTION 2 : ADRESSE CIVIQUE

2.1 Adresse civique

Tout bâtiment doit être muni d'une adresse civique (numéro municipal) dont les chiffres ont une dimension minimale de 77 mm (3 po.) de hauteur et de 50 mm (2 po.) de largeur sur fond contrastant. De plus, la plaque devra être installée en permanence en façade du bâtiment et être visible de la voie publique.

2.2 Adresse civique à plus de 10 mètres

Pour les bâtiments situés à plus de 10 mètres de la voie publique, cette plaque devra être installée sur le terrain du propriétaire en bordure de l'emprise de rue.

2.3 Adresse civique, embranchement

Lorsque le bâtiment est situé sur une route secondaire ne donnant pas sur la voie publique, une plaque indiquant le numéro civique devra être installée à chaque embranchement y conduisant.

Lors d'une situation d'urgence (police, ambulance, pompier), cela permet de sauver de précieuses minutes car il nous est bien sûr impossible de connaître toutes les adresses. Vous pouvez nous faciliter la tâche en vous assurant que votre numéro civique soit très visible. Pensez à nous quand on effectue la recherche à la noirceur!

Je compte sur vous!

Alain Auger, Directeur



GESTION FINANCIÈRE

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Baie-du-Febvre pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 7 juin 2021.

Les états financiers nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 2 495 772 \$ et les charges (dépenses) de la Municipalité ont totalisé la somme de 2 106 000 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement des immobilisations, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation et autres éléments de conciliation) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2020 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 526 264 \$.

Revenus de fonctionnement	Charges (dépenses)	Excédent 2019
2 495 772 \$	2 106 000 \$	526 264 \$

Surplus accumulé non affecté de 994 741 \$

Selon le profil financier 2020 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Municipalité de Baie-du-Febvre démontre une charge fiscale très favorable selon l'ensemble des municipalités comparables.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

La rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2020, était la suivante :

Nom	Rémunération	MRC	Allocation des dépenses	MRC
Claude Lefebvre	12 000.00 \$	8 908.00 \$	6 000.00 \$	4 454.00 \$
Michel Benoît	3 811.00 \$		1 914.00 \$	
Lina Beaudoin	3 415.00 \$		1 710.00 \$	
Marcelle Trottier	3 910.00 \$		1 965.00 \$	
François Gouin	3 349.00 \$		1 676.00 \$	
Nicolas Dujardin	3 250.00 \$		1 625.00 \$	
Geneviève Gauthier	3 283.00 \$		1 642.00 \$	

* La rémunération et l'allocation comprend les frais de comité des élus

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2020 ont été vérifiés par la firme FBL S.E.N.C.R.L. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Baie-du-Febvre.

Suite à la réalisation de son mandat le vérificateur, est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes canadiennes pour le secteur public.

Claude Lefebvre, Maire
Municipalité de Baie-du-Febvre
2021/06/07

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

- Aménagement du Parc des loisirs (jeux d'eau, aire de repos);
- Acquisition d'une camionnette;
- Travaux de réparation du muret au théâtre Belcourt;
- Plan préliminaire pour phase aînés au Parc des Loisirs;
- Plan pour réfection du stationnement de l'Église;
- Dépense d'investissement usine de filtration de la Ville de Nicolet;
- Acquisition d'un tracteur à gazon;
- Asphalte sentier Parc du Tricentenaire;
- Vente du Centre d'interprétation;
- Clôture au Parc des Générations et garage municipal;
- Réparation des routes (pavage, accotement)
- Remplacement d'un ponceau au Pays-Brûlé;
- Caméra de surveillance à l'hôtel de ville et garage municipal;
- Peinture extérieure de l'hôtel de ville et réparation galerie;
- Vente d'un terrain pour construction résidentielle;
- Amélioration station de pompage;

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

- Adoption d'un règlement établissant la tarification des biens, services et activités de la Municipalité de Baie-du-Febvre;
- Adoption d'un règlement uniformisé concernant la garde des animaux;